



A l'attention des Directions d'école

Sion, le 14 février 2022

***La consommation de produits nicotinés (sachets de nicotine et vaporettes jetables)
chez les enfants et les jeunes***

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

De nouveaux produits avec nicotine ciblant particulièrement les enfants et les jeunes inquiètent les Centres de prévention et de promotion de la santé. Promotion santé Valais, via le CIPRET-Valais, souhaite ainsi informer et sensibiliser les Directions d'écoles au sujet du succès grandissant de ces produits auprès des enfants et des jeunes.

La « Puff Bar », vaporette jetable qui contient du liquide nicotiné, devient populaire auprès d'un jeune public. Son identité visuelle, colorée et semblable à celle d'un surligneur, ainsi que les divers arômes fruités proposés induisent en erreur la consommatrice ou le consommateur quant à la nocivité du produit. En raison de son aspect pratique, puisque jetable, et ludique, les jeunes n'ont pas conscience qu'elles et ils consomment un produit qui les rend très dépendants.

A l'instar du tabac oral vendu en sachets sous le nom de snus suédois, est apparu plus récemment un autre produit nicotiné appelé « nicotine pouches ». Ce produit contient non pas du tabac mais de la cellulose aromatisée et de la nicotine ; commercialisé par l'industrie du tabac, il attire également la jeunesse. Sous la forme d'un petit sachet blanchi à glisser sous la lèvre, il peut contenir près de trois fois plus de nicotine qu'une cigarette classique. Très discret, il est consommable en tout temps et en tout lieu.

Depuis quelques semaines, la vente avec remise en mains propres de « Puff Bar » est proposée sur les réseaux sociaux dans diverses régions valaisannes. Ainsi, comme l'achat en ligne, la question de la vérification de l'âge des acheteuses et acheteurs se pose. C'est pourquoi, il est important de rappeler le cadre légal de vente en Valais.



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis

CIPRET – PRÉVENTION TABAGISME
CIPRET – TABAKPRÄVENTION

La loi sur la police du commerce interdit la vente et la remise de produits du tabac, de produits nicotinés, de cigarettes électroniques, de vaporettes et du cannabis légal aux jeunes de moins de 18 ans (art. 4, al.5).

Pour protéger la jeunesse, il est important de prendre connaissance et d'informer les élèves ainsi que le corps professoral des risques pour la santé. Les « nicotine pouches » ou snus sans tabac est un produit hautement addictif. Des lésions buccales sont décrites comme on l'observe avec le snus suédois contenant du tabac. Rappelons que ce dernier, plus exclusivement en vogue dans les clubs de sport, n'est absolument pas anodin, il induit à moyen terme de nombreux dégâts pour la santé.

La vaporette jetable, quant à elle, permet d'absorber une quantité de nicotine équivalente à un paquet de cigarettes. Son dispositif est composé de sels de nicotine ou de nicotine synthétique qui favorisent l'addiction à la substance. Finalement, selon des études scientifiques, ces produits peuvent également être une entrée vers d'autres addictions, notamment la cigarette classique, dont on connaît les effets néfastes sur la santé.

Nous souhaitons par ce courrier vous rendre attentive et attentif quant à la vente et consommation de ces produits nicotinés, en plus des produits du tabac, dans le cadre scolaire.

Nous nous tenons bien évidemment à disposition pour de plus amples renseignements ou d'éventuelles interrogations sur ces produits et vous prions de bien vouloir accepter, Madame la Directrice et Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

Dre Arlette Closuit Jenzer

Médecin de référence
CIPRET-VS

Alexandre Dubuis, PhD

Responsable Addictions-CIPRET